

**Résolution CM/ResDip(2008)1
concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés**

*(adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008,
lors de la 1018e réunion des Délégués des Ministres)¹*

Annexe 5 : Plan type pour les rapports annuels

Rapport annuel pour l'année

Les rapports annuels doivent faire apparaître les modifications par rapport à l'année précédente, dans des termes dynamiques de gestion et de fonctionnement et ne doivent pas se limiter à présenter des données de base. Tout nouveau texte ou carte introduisant une modification dans l'état de la zone devra être joint au rapport annuel.

Etat : France

Nom de la zone : Réserve naturelle nationale de Camargue

Année et nombre d'années depuis l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés :

Octroi : 1966 – 54 ans

Renouvellement : 2011 – 8 ans

Autorité centrale concernée :

Nom : Société nationale de protection de la Nature (SNPN)

Adresse: 44 rue d'Alésia – 75014 Paris

Tél : +33 1 43 20 15 39

Fax :

e-mail : contact@snpn.fr

www : www.snpn.com

Autorité responsable de la gestion de la zone diplômée :

Nom : Réserve naturelle nationale de Camargue

Adresse : La Capelière – C134 de Fiérouse – 13200 Arles

Tel : +33 4 90 97 00 97

Fax :

e-mail : camargue-administratif@espaces-naturels.fr

www : www.snpn.com/reservedecamargue

¹ Telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2014)2 le 2 juillet 2014, lors de la 1204e réunion des Délégués des Ministres.

1. Conditions : Lister ici toutes les conditions dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les conditions ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. garantir la mise en œuvre du plan de gestion 2011-2016

Le plan de gestion de la RNN Camargue 2011 – 2016 a été mis en œuvre, son application contrôlée et validée par les instances de gouvernance de la RN. Le plan de gestion suivant (2016 – 2020) arrive à son terme. Son évaluation globale devra être menée durant l'année 2021, et mènera, en accord avec les autorités de tutelle, à une prolongation de cinq années nécessitant la révision des objectifs (mais non des stratégies) et à la rédaction de son plan d'actions.

Ce plan de gestion décrit l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour parvenir aux objectifs fixés dans le cadre stratégique validé. La réalisation de l'ensemble du plan d'action n'est atteignable que dans le cas où tous les moyens nécessaires (financiers, humains et temporels) sont disponibles. La dotation octroyée à la RNNC par les services de l'Etat n'a pas augmenté depuis dix ans (2019-2020 inclus). Malgré la recherche active de sources de financements complémentaires, cet état de fait induit de grandes difficultés à réaliser l'ensemble des actions programmées dans le plan de gestion. D'autant que le travail en réseaux (essentiels à la gestion de la RN) se développe de manière importante, devenant de plus en plus chronophage pour l'équipe gestionnaire dont les moyens humains n'augmentent pas.

Par ailleurs, la mise en œuvre de certaines actions, même bien réalisées, n'aboutit pas nécessairement à l'atteinte des objectifs fixés, en particulier lorsque ces actions dépendent du contexte local et d'acteurs extérieurs au territoire de la réserve. C'est particulièrement le cas en matière de gestion de l'eau et de qualité des eaux. L'atteinte des objectifs affirmés d'une bonne qualité des eaux dans le système lagunaire protégé, bien que toutes les actions définies soient mises en œuvre, dépend des politiques menées sur les bassins versants, des changements globaux impactant les caractéristiques hydrauliques du système (élévation du niveau de la mer, pluviométries, évaporation...), des pratiques agricoles sur les bassins versants, de la capacité (volonté) des agriculteurs à changer ces pratiques (en particulier en matière de traitements pesticides et de choix des produits phytosanitaires utilisés) et d'une gouvernance multi-acteurs de la gestion de l'eau en Camargue dans laquelle, malgré notre participation et nos fortes recommandations, l'aspect environnemental n'est pas toujours la priorité...

2. Recommandations : Lister ici toutes les recommandations dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les recommandations ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. étudier la possibilité de réactiver la coopération avec d'autres sites deltaïques du Diplôme européen (comme le parc national de Doñana en Espagne ou la réserve de la biosphère du delta du Danube en Roumanie) ;

La coopération avec d'autres sites deltaïques du Diplôme européen n'a pas été réalisée jusqu'alors. Le manque de moyens humains (7.5 postes et aucun dédié à la coopération inter-site) et de moyens financiers (permettant une base pour des échanges) n'ont pas permis d'avancer sur ce sujet.

Le Parc Naturel Régional de Camargue, acteur principal du delta camarguais et porteur de la réserve de biosphère de Camargue semble s'être investi dans la coopération internationale avec le Parc de Doñana et les Réserves de Biosphère du Danube notamment sans que nous ayons été sollicités pour être partie prenante.

2. octroyer des moyens supplémentaires suffisants, tant financiers qu'humains, notamment au vu de la mise en place prochaine d'un périmètre de protection tel que prévu par la Loi du 10 juillet 1976 sur la conservation de la nature, pour garantir la gestion, la surveillance et le suivi scientifique de la réserve ;

Comme mentionné dans les rapports annuels précédents, le projet de périmètre de protection présenté en 2011 n'a pas, à l'époque, été validé par les instances de gouvernance de la RNN Camargue.

Néanmoins le Conservatoire du Littoral, propriétaire de la RNN Camargue a proposé d'inclure les terrains limitrophes à la réserve dans sa stratégie d'acquisition 2014-2021, et de désigner préférentiellement la SNPN en tant que gestionnaire de tous ces secteurs. Dans ce cadre, un avenant à la convention de gestion a été signé en 2015 entre le Conservatoire et la SNPN pour la gestion actuelle (cogestion des « Etangs et Marais des Salins de Camargue », 6000 ha, et des sites des « Grandes Cabanes du Vaccarès », 300 ha et de « Vaccarès-Romieu », 60 ha) et la gestion future des prochains secteurs du Vaccarès acquis par le Conservatoire. Durant l'été 2020, un nouveau domaine situé à l'Est de l'Etang du Vaccarès, jouxtant le territoire de la RNNC et son siège situé à la Caperlière, a été acquis par le Conservatoire du Littoral. Il s'agit du site "Vaccarès – Cabanes de Romieau" (cf carte infra), d'une superficie de 371 ha. Il s'agit d'un site présentant les habitats typiques de moyenne Camargue et pâturé de façon extensive (taureaux de race Camargue). La SNPN s'en est vu confié la gestion au début du mois de décembre 2020. L'ensemble des terrains du Conservatoire du Littoral gérés ou cogérés par la SNPN dans le delta représente donc à ce jour une superficie de plus de 20 000 ha.

Une convention tripartite entre le Conservatoire du Littoral, la région PACA et le département des Bouches-du-Rhône permet d'allouer des financements à la gestion de ces terrains (en 2019, 21 500€ ont été octroyés à la SNPN dans ce cadre). Cette somme ne permet pas de pallier aux problèmes de moyens humains de la structure.

La dotation de fonctionnement accordée par l'Etat français pour la gestion de la RNN Camargue n'a pas augmenté depuis dix ans. Déterminée à l'origine sur la base de 7.5 ETP correspondant à des postes de gardes en début de carrière, elle ne tient compte ni des progressions salariales, ni des qualifications à la hausse, ni de la hausse globale du coût de la vie. Cependant, dès 2021, dans le cadre des plans de relance actés suite à la crise sanitaire, une augmentation de cette dotation, de l'ordre de 9 à 11 % (pour l'ensemble des RNN), semble avoir été actée. Elle n'est pas confirmée à l'heure de la rédaction de ce rapport. Cette augmentation importante ne permettrait cependant que de réduire le déficit chronique, déficit comblé chaque année par l'association gestionnaire sur fonds propres, les coûts réels de fonctionnement étant aujourd'hui estimés à 617 000 € (dotation actuelle = 480 786 €).

3. faire appliquer strictement la limitation des rejets d'eau d'origine agricole dans la réserve, notamment dans l'étang de Vaccarès, et poursuivre la collaboration avec les riziculteurs dans le respect des principes du développement durable en veillant à la mise en œuvre du programme d'actions à cinq ans comme convenu entre les différents acteurs ;

Un suivi réalisé par la SNPN depuis 2011 a pour objectif de faire un état des lieux actuel de la contamination de la réserve et de son impact éventuel, puis de mesurer l'effet de l'amélioration des pratiques agricoles dans les années à venir.

Les analyses sont réalisées par le laboratoire accrédité CARSO– Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon.

Elles concernent près de 700 substances chimiques, potentiellement polluantes, comprenant des pesticides, des métaux et métalloïdes, des HAP, des pesticides organochlorés, quelques autres substances organiques et des PCB, auxquelles s'ajoutent des molécules résultant des traitements fertilisants et des minéraux ainsi que les facteurs physico-chimiques. Les résultats sont confrontés aux données publiques de l'Agence de l'Eau RMC concernant le point d'échantillonnage « Rhône à Arles ».

Les résultats des analyses sont expertisés annuellement par des scientifiques spécialisés :

Arnaud Elger, Université Toulouse III, Laboratoire Ecologie Fonctionnelle et Environnement.

Une décennie de suivi a permis de mettre clairement en évidence la réalité et l'importance de la contamination des canaux de drainage par les pesticides et le transfert de ces polluants vers les étangs et lagunes de la réserve. Douze molécules interdites ont été détectées régulièrement (oxadiazon, molinate, metolachlor...) et d'autres, autorisées ou non pour la riziculture ou encore dérogatoire certaines années, à des concentrations très supérieures aux normes de qualité environnementales, en particulier dans les canaux de drainage (bentazone, glyphosate/AMPA, ...).

Au total, sur l'ensemble de la période d'analyses, ce sont plus de 50 contaminants (pesticides, HAP, micropolluants) qui ont été retrouvés dans les étangs et canaux de Camargue.

L'indicateur du SEQ Eau « somme des pesticides » met en évidence cette forte contamination des canaux de drainage (classés mauvais à très mauvais) et la contamination moyenne des étangs, en général plus contaminés que le Rhône. C'est particulièrement le cas pour l'année 2019 (et début 2020) où les concentrations et produits décelés atteignent des sommes totales en pesticides très importantes.

De façon concomitante, l'état de l'herbier de zostères naines (habitat et espèce patrimoniaux) de l'étang du Vaccarès ne cesse de se dégrader comme, de façon plus générale, l'état de conservation du système lagunaire dans sa globalité. Les zostères naines (*Zostera noltii*) ont ainsi quasiment disparu du Vaccarès depuis 2018 (2 à 3 % d'occurrence vs 30 à 40 % au début des années 2000).

Depuis plusieurs années, plusieurs réunions ont eu lieu avec le Sous-Préfet d'Arles, les services de l'Etat concernés (DREAL, Conservatoire du Littoral, DDTM, OFB, DRIR,...), mais également avec le procureur de Tarascon, les services de police concernés (gendarmerie, OFB, DDTM...) permettant de soulever les problèmes d'actions de Police de l'eau en Camargue (sous effectifs OFB, et manque de contrôles). En 2018, la DDTM s'est emparé de la question et a mis en place, avec la SNPN, des échantillonnages ciblés de l'eau dans plusieurs canaux de Camargue au droit des zones agricoles. Suite à ces actions et à un travail concerté mené auprès du Parquet de Tarascon, en 2019, une enquête a conduit à l'interpellation de trois agriculteurs pour détention et utilisation de produits interdits. Plus de 1 000 litres de divers produits phytosanitaires interdits ont été retrouvés dans le cadre des perquisitions menées. Cette affaire a été jugée au TGI de Tarascon le 13 octobre 2020. La SNPN (ainsi que le Conservatoire du Littoral et la Tour du Valat) se sont constituées parties civiles. Le délibéré sera rendu mi décembre 2020.

Le travail de la SNPN depuis quelques années pour faire connaître le problème de la qualité des eaux commence donc enfin à porter ses fruits, les services concernés traitant régulièrement du sujet. Néanmoins, les résultats de nos suivis ne montrent pas encore de diminution de la contamination des eaux, bien au contraire pour les années 2019 et 2020. La prise en charge (tardive, timide, mais réelle après des années de portage d'alerte de la part du gestionnaire) de la problématique par les services compétents, administratifs et judiciaires, devrait aider à limiter les fraudes des agriculteurs. Demeure tout de même un problème souvent soulevé par la profession agricole, d'homogénéisation des moyens mis à leur disposition au niveau européen, et de la question de l'utilisation de seulement quelques molécules qui ont pour répercussion une surconcentration liée au fait que toutes les zones rizicoles sont traitées en même temps.

Le travail du gestionnaire dans ce domaine, outre le rôle de porteur d'alerte qu'il ne cesse de mener auprès de toutes les instances concernées, consiste également à participer et faire entendre sa voix dans tous les réseaux et instances en lien avec une gouvernance de la gestion de l'eau en Camargue reposant sur des bases consensuelles et non opposables. C'est ainsi que, en particulier, nous intervenons régulièrement dans les travaux menés par les Associations syndicales de canaux, à l'occasion de la réalisation de leurs schémas directeurs. Dans ce cadre, les scénarios (portés sans écho depuis longtemps par le gestionnaire de la RNN Camargue) de "poldérisation" du principal bassin versant s'écoulant au Vaccarès (canal de Fumemorte) commencent à être sinon pris en compte, du moins entendus. Ces scénarios préconisent des apports d'eau douce arrivant directement de façon gravitaire du (des) Rhône(s) et / ou des changements drastiques de pratiques agricoles permettant de recevoir des eaux non contaminées, avec une saisonnalité se rapprochant des cycles naturels annuels.

Ces projets d'ampleur, ne pourront voir le jour que si les pouvoirs publics aident les ASA à financer les travaux. Il s'agit là de la seule opportunité qui pourrait avoir un double impact positif sur la gestion de la lagune dans le contexte actuel de changements climatiques. Elle pourrait répondre à la baisse d'apport de produits phytosanitaires à l'eau des lagunes, et permettre d'améliorer les apports d'eau douce indispensable au bon fonctionnement de la lagune. Si un canal gravitaire du Rhône au Vaccarès est envisageable, nous pourrions alors optimiser les apports d'eau douce tout en respectant le régime saisonnier (apport d'eau de l'automne au printemps), ce qui n'est pas le cas avec les apports rizicoles actuels (apport d'eau d'avril à juillet).

4. engager des études pour la lutte biologique contre les espèces invasives, entre autres végétales, telles la Jussie (ou *Ludwigia peploides*) ou le Baccharis (*Baccharis Hamilifolia*) et octroyer les moyens nécessaires aux mesures de lutte mécanique ou manuelle ;

Comme les années précédentes, des campagnes d'arrachage de la jussie (*Ludwigia sp.*) et de *Baccharis halimifolia* ont été menées sur la Réserve, que ce soit dans le cadre de stages, de chantiers avec des lycées agricoles, de chantiers de bénévoles, ou de chantiers avec les détenus de la maison d'arrêt de Nîmes.

Une campagne de lutte spécifique contre une EEEV d'apparition récente sur la RNN Camargue, *Araujia sericifera*, a en outre pu être mise en œuvre grâce à un financement spécifique de la DREAL.

5. mettre davantage en évidence le Diplôme européen et l'action du Conseil de l'Europe, particulièrement aux points d'accueil et sur les dépliants de la réserve ;

Le diplôme européen est affiché depuis son octroi dans la salle d'accueil du public à la Capelière. Il est accompagné depuis 2015 de l'affiche anniversaire du diplôme correspondant à la réserve de Camargue, et le dépliant informant sur le diplôme est accessible sur place, en attendant la rénovation de l'ensemble de l'exposition dans les années à venir. Plusieurs autocollants ont été installés dans les lieux d'accueil du public, et le drapeau est visible au phare de la Gacholle. Le logo apparaîtra sur les dépliants et les panneaux lors des prochaines rééditions (projet de restructuration de l'accueil du public en cours, finalisation prévue en 2021).

6. contrôler la fréquentation à la périphérie de la réserve ;

Entre 40 et 50 000 personnes sont d'ordinaire comptabilisées dans les trois sites d'accueil du public de la réserve (La Capelière, Salin de Badon, Phare de la Gacholle). On estime à environ 100 000 le nombre de personnes « pratiquant » la réserve. Il s'agit essentiellement d'un public balnéaire, adepte de sports de nature et naturaliste. Dix kilomètres de plage en réserve, bordée à l'est par les Saintes-Maries-de-la-Mer, et à l'ouest par les plages de Beauduc, spot reconnu de camping sauvage et de kite-surf. Ces dernières années, plusieurs opérations ont permis de diminuer les problèmes liés à la fréquentation périphérique :

- liens renoués avec la gendarmerie des Saintes-Maries-de-la-Mer et de Salin de Giraud, et les agents de la DDTM et du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- cogestion des plages de Beauduc (appartenant au site des « Etangs et Marais des Salins de Camargue » du Conservatoire du Littoral) ; et notamment la fermeture de l'accès aux véhicules terrestres à moteur sur la plage « de la Comtesse », limitrophe de la réserve, depuis 2015, faisant office de "zone tampon" à la fréquentation.

A l'heure actuelle, il n'y a plus de problèmes majeurs liés à la fréquentation, pourtant importante, du site. Cela tient certainement aux actions de pédagogie et de contrôle menées par les agents de la RNN depuis plusieurs dizaines d'années, ainsi qu'à la présence d'agents commissionnés tous les weekends de l'année.

Une étude de restructuration de l'accueil du public sur nos sites est en cours de finalisation. Cette étude prend en compte les éventuels problématiques de gestion de la fréquentation tout en développant des stratégies pour améliorer l'accueil des publics.

La crise sanitaire a eu un impact majeur sur l'accueil du public (et les recettes afférentes) et sur la fréquentation de façon générale : deux de nos trois sites sont fermés depuis début mars 2020, le principal centre d'accueil (la Capelière) ayant rouvert mi-juin avec des horaires restreints pour refermer fin octobre pour le reste de l'année 2020. A titre indicatif, ces fermetures ont induit une baisse de 61 % de la fréquentation comparée à celle de 2019 (4 700 vs 11 300).

7. préparer un plan d'adaptation aux changements climatiques incluant l'élévation du niveau de la mer.

Le sujet de l'adaptation ou de l'atténuation des impacts liés aux changements climatiques est abordé dans le plan de gestion 2016-2020. La notion de gestion adaptative aux changements est intégrée. Dans ce cadre, nous réalisons déjà depuis quelques années un suivi du trait de côte, un suivi de profils de plage et de dunes, permettant d'observer la dynamique littorale et l'évolution du niveau de la mer. Ces suivis permettent de mettre en avant l'érosion du littoral Camarguais sur une majeure partie de son linéaire, mais également des phénomènes d'accrétions du côté est de la Réserve.

Dans le cadre de la cogestion des « Etangs et marais des Salins de Camargue », situés en limite sud-est de la réserve, la SNPN, la Tour du Valat et le Parc Naturel Régional de Camargue, ont choisi d'accompagner l'évolution liée aux conséquences du changement climatique de ces milieux deltaïques particulièrement dynamiques. Ainsi, la gestion adaptative appliquée sur cet espace littoral vise un retrait maîtrisé et progressif du trait de côte et la reconnexion hydraulique et biologique des lagunes entre elles ainsi qu'avec la mer et l'étang du Vaccarès.

Depuis plusieurs années, des mouvements de contestation de la population locale quant à leur crainte et leur méconnaissance vis-à-vis des actions engagées pour atténuer les effets des changements climatiques s'amplifient. Ils sont en partie liés à un déficit de communication, ou en tous cas de difficultés à partager le constat des impacts des changements climatiques auprès des locaux, qui ont notamment du mal à percevoir l'intérêt de laisser des espaces naturels en zone tampon face aux intrusions de la mer VS la construction de digues frontales qui ont démontré leurs limites. Les mécontentements exprimés mettent directement en cause les gestionnaires d'espaces naturels et démontrent les limites du fonctionnement actuel du delta, notamment sur le plan hydraulique, face aux enjeux de demain. Il est nécessaire de trouver des espaces de concertations afin de pouvoir construire, avec l'ensemble des acteurs du territoire, les solutions pour s'adapter aux impacts des changements climatiques (montée du niveau de la mer, sécheresses et canicules plus fréquentes, inondations, baisse des apports d'eau du Rhône...). Diverses

concertations sont prévues à compter de 2021, entre autres dans le cadre de la rédaction du plan de gestion du site des Etangs et marais des Salins de Camargue.

3. Gestion du site : Lister ici toute modification dans la gestion du site détenant le Diplôme européen, en ce qui concerne les environnements terrestre et aquatique (si applicable), et en ce qui concerne les agents et les ressources financières, depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

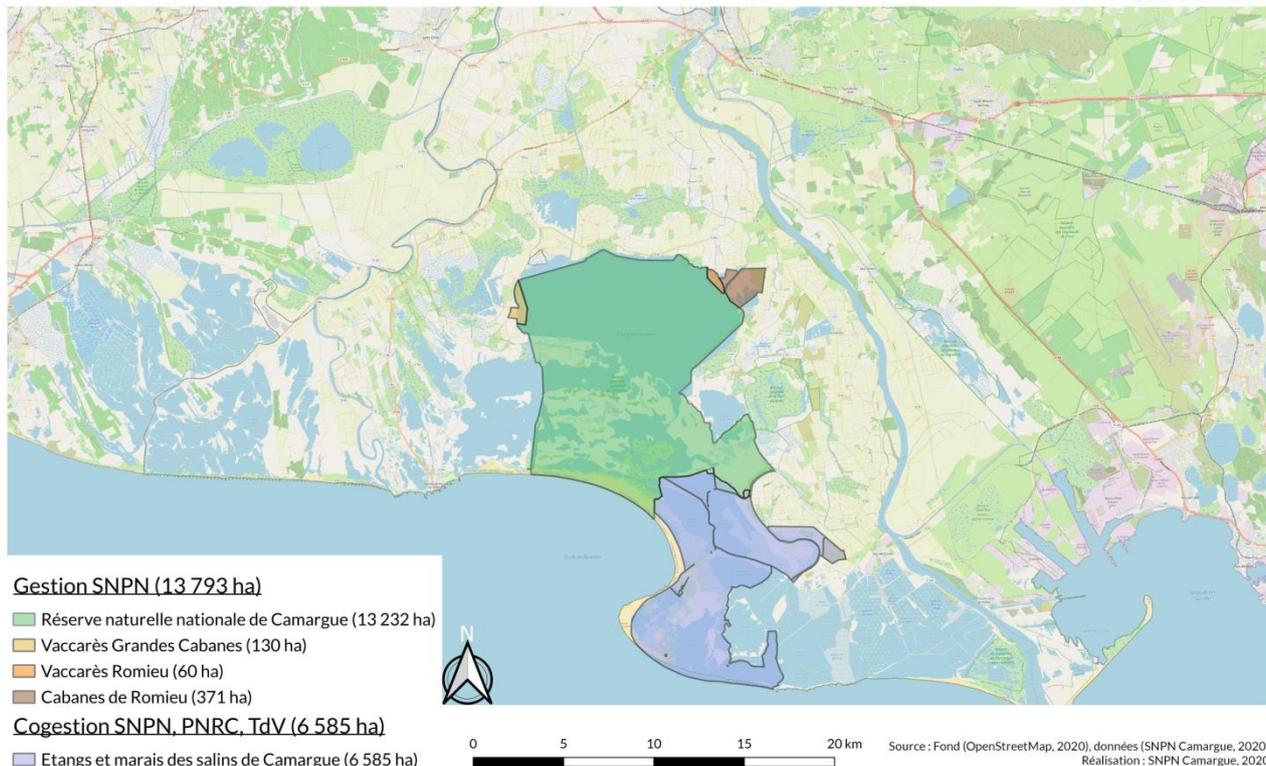
Malgré la mise en œuvre de sources de financement diversifiées, les budgets associés à la gestion de la RNN Camargue n'évoluent pas favorablement. Des diminutions d'engagement, notamment de la Région Sud sur les programmes d'accueil du public sont récurrentes ces dernières années (2020 compris). Les financements attribués par l'Agence de l'Eau pour le suivi de la qualité de l'eau risquent d'être remis en cause lors du développement du 11^e programme de l'Agence. De manière générale, la difficulté à financer le fonctionnement de la RNN Camargue constitue un problème majeur et croissant ces dernières années. L'augmentation annoncée de la dotation de fonctionnement octroyée par le Ministère à partir de 2021 permettra en partie de combler un déficit chronique comblé chaque année par les fonds propres de l'association gestionnaire. Nous avons par ailleurs déposé deux projets de financements liés à l'accueil du public dans le cadre des plans de relance annoncés par le gouvernement français suite à la crise sanitaire de la Covid 19.

4. Frontières : Détailler tout changement apporté aux frontières du site détenant le Diplôme européen depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. S'il y a des changements, veuillez joindre une carte appropriée à ce rapport. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Le site diplômé n'a pas évolué en 2019-2020. Comme précisé supra (2.2), la SNPN est tout récemment devenue gestionnaire d'un nouveau domaine acquis par le Conservatoire du Littoral en bordure de la RNN Camargue et du centre d'accueil de la Capelière : le site "Vaccarès – Cabanes de Romieu" : cf carte ci-dessous.



Espaces naturels protégés en Camargue gérés ou cogérés par
la Société nationale de protection de la nature



5. Autres informations : Lister ici toute autre information, concernant le site détenant le Diplôme européen, que vous estimez nécessaire de fournir au Conseil de l'Europe.

Plan de Gestion 2016-2020 et bilans d'activités annuels sont disponibles sur :
<https://www.snpn.com/reservedecamargue/documentation/>

